

## CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES

Solitaire Equipage

2026

CAHIER DES CHARGES

FFVOILE

---

<b>I.</b>	<b>PARTIE 1 – PARTIE COMMUNE AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE : JEUNES SOLITAIRE EQUIPAGE, JEUNES GLISSE WINDSURF, KITEBOARD &amp; WINGFOIL, JEUNES FUNBOARD SLALOM</b>	<b>5</b>
<b>I.A.</b>	<b>PROPRIETE EXCLUSIVE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE</b>	<b>5</b>
<b>I.B.</b>	<b>UTILISATION DU TITRE ET CHARTE GRAPHIQUE</b>	<b>5</b>
I.B.1.	Obligations	5
<b>I.C.</b>	<b>LA DIRECTION - LES COMITES - LA PREPARATION</b>	<b>6</b>
I.C.1.	Le Comité d'organisation : Rédaction – Organisateur FFVoile	6
I.C.2.	Planning des réunions	6
<b>I.D.</b>	<b>ADMINISTRATION</b>	<b>7</b>
I.D.1.	Règlement financier	7
I.D.2.	Règlements sportifs	7
I.D.3.	Règlements administratifs	7
I.D.4.	Information	7
I.D.5.	Inscriptions	8
I.D.6.	Assurance	8
I.D.7.	Prévention	8
I.D.8.	Circulation sur le site	9
I.D.9.	Gardiennage	9
I.D.10.	Hygiène	9
I.D.11.	Rapport de mer	9
I.D.12.	Emargement	9
I.D.13.	Dispositif de surveillance en mer	9
<b>I.E.</b>	<b>PROTOCOLE, CEREMONIES, PALMARES, SOUVENIRS</b>	<b>10</b>
I.E.1.	Protocole	10
I.E.2.	Déroulement de la cérémonie d'ouverture	10
I.E.3.	Pot d'accueil et Animation : facultative	10
I.E.4.	Soirée « organisateurs » : facultative	10
I.E.5.	Palmarès	10
I.E.6.	Dotations	11
<b>I.F.</b>	<b>VIP PARTENARIAT, DOTATION, LOGISTIQUE VISIBILITE ET IDENTIFICATION</b>	<b>11</b>
I.F.1.	Droits de Label	11
I.F.2.	Les partenaires de la FFVoile	11
I.F.3.	Obligation de visibilité	12
I.F.4.	Dotation FFVoile	12
I.F.5.	Logistique FFVoile	13
<b>I.G.</b>	<b>COMMUNICATION, FLECHAGE</b>	<b>13</b>
I.G.1.	Affiche et autres éléments graphiques	13
I.G.2.	Site internet de l'épreuve	13
I.G.3.	Réseaux Sociaux	14
I.G.4.	Reportage photo	14
I.G.5.	Attachée presse	14
I.G.6.	Reportage Vidéo	14
I.G.7.	Sonorisation / Animateurs	15
<b>I.H.</b>	<b>Réseaux / Informatique / Résultats</b>	<b>15</b>
I.H.1.	Service informatique	15
I.H.2.	Etablissement des résultats	16
I.H.3.	Autres renseignements	16
I.H.4.	Transmission des résultats	16

<b>II. PARTIE 2 – JEUNES SOLITAIRE EQUIPAGE</b>	<b>17</b>
<b>DESCRIPTION DU CHAMPIONNAT</b>	<b>17</b>
<b>II.A. L'EPREUVE</b>	<b>17</b>
II.A.1. Titre	17
II.A.2. Autorité organisatrice et lieu	17
II.A.3. Dates	17
II.A.4. Championnats de France Jeunes Solitaire Equipage : Titres, séries et coureurs admis à courir	17
II.A.5. Epreuves de démonstration Flotte Partagée : Séries & coureurs admis à courir	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
II.A.6. Modalités de participation	18
II.A.7. Zones de course	18
II.A.8. Effectif (Prévision)	18
II.A.9. Parcours	18
<b>II.B. LES RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>20</b>
II.B.1. Effectif à terre	20
II.B.2. Effectif en mer	21
II.B.3. L'Arbitrage	21
II.B.4. Participation des Ligues	22
II.B.5. Les représentants de Séries	22
II.B.6. Personnel Fédéral	22
<b>II.C. EQUIPEMENTS TERRESTRES</b>	<b>22</b>
II.C.1. Commissariat général	22
II.C.2. Secrétariat général	22
II.C.3. Accueil et renseignements	23
II.C.4. PC Course	23
II.C.5. Emargement	23
II.C.6. Poste d'inscriptions	23
II.C.7. Salles Comité de Course	23
II.C.8. Salles Jury	23
II.C.9. Résultats	23
II.C.10. Affichage :	23
II.C.11. Local marquage du matériel et contrôle de jauge	24
II.C.12. Salle de communication et PC Presse	24
II.C.13. Local contrôle antidopage	24
II.C.14. Local VHF	24
II.C.15. Parking et barriérage	24
II.C.16. Mise à l'eau et grutage	25
II.C.17. Sanitaires	25
<b>II.D. LES FLUIDES</b>	<b>25</b>
II.D.1. Carburant	25
<b>II.E. EQUIPEMENTS NAUTIQUES</b>	<b>25</b>
II.E.1. Bateaux	25
II.E.2. Pavillonnerie	26
II.E.3. Equipement nautique	26
II.E.4. Bouées	26
II.E.5. Mouillage et lests	27
II.E.6. VHF et PC Course	27
II.E.7. Marquage	27
II.E.8. Divers	27
<b>II.F. SEJOUR</b>	<b>27</b>

II.F.1.	Séjour (hébergement et repas)
II.F.2.	Hébergement
II.F.3.	Restauration

---

27
28
28

FFVOILE

## Préambule

Dans le cadre de la Charte signée par la FFVoile « **Charte des engagements Eco responsables** » proposée par la **mission Sport et Développement Durable du Ministère des Sports**, l'organisateur s'engage à faire ses meilleurs efforts pour contribuer à la préservation de notre environnement et à la construction d'une société durable et équitable.

# **I. PARTIE 1 – PARTIE COMMUNE AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE :**

## **JEUNES SOLITAIRE EQUIPAGE, JEUNES GLISSE WINDSURF, KITEBOARD & WINGFOIL, JEUNES FUNBOARD SLALOM**

### **I.A. PROPRIETE EXCLUSIVE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE**

Les articles L 131-14 et L 131-15 du Code du Sport disposent que, dans chaque discipline, une seule fédération agréée reçoit délégation du Ministère chargé des Sports pour organiser les compétitions sportives à l'issue desquelles sont délivrés les titres internationaux, nationaux, régionaux ou départementaux.

En application de ces dispositions, seule la Fédération Française de Voile est autorisée par délégation à organiser les championnats de France de Voile quelles qu'en soient les séries.

En tant qu'unique structure organisatrice des championnats de France, la FFVoile détient la propriété exclusive de ces événements, ce qui lui confère un monopole sur l'ensemble de leurs composantes, incluant notamment le sponsoring, l'organisation technique, la communication, la publicité et les relations publiques. La FFVoile exerce dans ce cadre des prérogatives de puissance publique et détient un monopole légal dans les domaines expressément prévus par la loi ou le règlement.

Toutefois pour l'organisation de ses championnats de France, la Fédération souhaite s'appuyer sur une structure affiliée à la FFVoile qui dispose de l'organisation matérielle de l'événement de par les droits que lui délègue la FFVoile au travers du cahier des charges de l'événement et de la convention d'organisation que le club s'engage à signer par la présente. A ce titre cet organisateur local se voit conférer la qualité d'autorité organisatrice unique au sens de l'arrêté du 3 mai 1995 modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011 sur les manifestations nautiques en mer et au sens de l'article R4241-38 du Code des Transports pour les manifestations nautiques sur un plan d'eau intérieur

Pour tous les domaines non précisés dans le cahier des charges ou pour les droits non conférés dans le cahier des charges, ils restent la propriété/monopole de la FFVoile conformément aux dispositions des articles L 131-14 et L 131-15 du Code du Sport.

Le périmètre des droits concédés par la FFVoile doit être scrupuleusement respecté sans en dépasser le cadre.

### **I.B. UTILISATION DU TITRE ET CHARTE GRAPHIQUE**

Les titres des épreuves mentionnées en titre I Partie 1 sont la propriété exclusive de la FFVoile. L'organisateur bénéficie du droit d'utiliser le titre de l'épreuve pour laquelle il a été désigné comme autorité organisatrice par le Conseil d'Administration de la FFVoile.

Toute production officielle, quelle que soit la forme ou la nature du support (notamment : impression, édition, réalisation, production ou produits dérivés, etc.) devra obligatoirement respecter la charte graphique et comporter les éléments, le tout précisé dans [l'annexe B](#) (cf. espace compétition FFVoile).

#### **I.B.1. Obligations**

- De l'**autorité organisatrice** : Pour chacune des créations, un bon à tirer sera soumis préalablement à la FFVoile qui pourra exiger une (des) modification(s).
- De la **FFVoile** : La Fédération Française de Voile dispose de deux semaines pour répondre par écrit aux bons à tirer qui lui sont soumis.

## **I.C. LA DIRECTION - LES COMITES - LA PREPARATION**

### **I.C.1. Le Comité d'organisation : Rédaction – Organisateur FFVoile**

Un comité d'organisation sera constitué, il aura la responsabilité de la préparation et de l'organisation de l'épreuve. La composition de ce comité sera soumise à l'approbation de la FFVoile qui pourra exiger des modifications.

- Président
- Commissaire Général
- Commissaire Nautique
- Commissaire Terrestre
- Délégué Fédéral
- Délégué Technique FFVoile
- PRO
- Presse et Communication

La FFVoile désignera un Délégué technique qui assurera la coordination générale de la préparation et de l'organisation du championnat. De plus, il sera l'interlocuteur unique du comité d'organisation en assurant la relation avec chaque commission ou service de la FFVoile concernés par l'organisation du Championnat de France.

Le comité d'organisation désignera une personne qui sera pour le comité d'organisation l'interlocuteur unique auprès de la FFVoile.

Le comité d'organisation fournira à la FFVoile l'organigramme du Comité d'organisation en même temps que le cahier des charges et le budget prévisionnel ([Annexe D](#) organigramme type et [Annexe F](#) budget type (cf. espace compétition FFVoile)).

Pour chaque membre du comité d'organisation, un descriptif et un planning des tâches seront établis.

### **I.C.2. Planning des réunions**

#### *I.C.2.a. Préparatoires à l'épreuve*

Un planning des réunions du comité d'organisation, préparatoires à l'épreuve, sera établi lors de la première réunion préparatoire.

#### *I.C.2.b. Organisation du championnat*

Un planning de réunions des différents bénévoles sera établi par le comité d'organisation des différents postes de travail :

- Inscriptions
- Résultats
- Affichage
- PC Course et émargement
- Sécurité
- Communication
- Animation

Des différents arbitres :

- Comité de course
- Jury
- Juges expressions
- Comité technique
- Dispositif de surveillance
- Relation avec les entraîneurs

#### *I.C.2.c. De régulation pendant le championnat*

- Du Délégué Fédéral et du Délégué Technique,
- Du PRO avec les Présidents des Comités de Course

## **I.D. ADMINISTRATION**

### **I.D.1. Règlement financier**

Le budget prévisionnel (selon le format joint en [annexe F](#) (cf. espace compétition FFVoile) du championnat) sera rédigé par l'organisateur et retourné à la FFVoile pour validation, accompagné du cahier des charges dûment signé, dans un délai de 30 jours après la remise du cahier des charges par la FFVoile. Le budget réalisé et consolidé sera transmis à la FFVoile avant le 1<sup>er</sup> décembre de l'année du championnat.

### **I.D.2. Règlements sportifs**

#### *I.D.2.a. Avis de course*

Rédigé par le Délégué Technique de la FFVoile et la Commission Centrale d'Arbitrage  
Après validation, l'avis de course est mis en ligne sur le site de la FFVoile qui communiquera le lien.

#### *I.D.2.b. Bulletins d'inscription*

Rédigé par le Délégué Technique de la FFVoile  
Les bulletins d'inscriptions sont mis en ligne sur le site de la FFVoile qui communiquera le lien.

#### *I.D.2.c. Instructions de course*

Rédigées par le Délégué Technique de la FFVoile et la Commission Centrale d'Arbitrage  
Après validation les Instructions de Course sont mises en ligne sur le site de la FFVoile qui communiquera le lien.

#### *I.D.2.d. Jury sans appel*

Si nécessaire décision de la CCA.

### **I.D.3. Règlements administratifs**

Rédigés par l'organisateur. Une copie de ces documents, ainsi que la(les) réponse(s) des autorités seront remises au Délégué Technique et au PRO et aux présidents des comités de course avant le départ de la première course.

#### *I.D.3.a. Déclaration aux affaires maritimes ou VNF ou préfecture départementale*

Rédigée par l'organisateur Echancier :

#### *I.D.3.b. Préfecture de région*

Demande d'autorisation  
Rédaction : si nécessaire par l'organisateur Echancier

#### *I.D.3.c. DDTM ou le service identifié*

Demande d'autorisation  
Rédaction : si nécessaire par l'organisateur Echancier :  
Dossier Natura 2000 si compétition concernée transmis par l'organisateur

#### *I.D.3.d. Municipalité Demande d'autorisation*

Rédaction : si nécessaire par l'organisateur Echancier

#### *I.D.3.e. Autres*

Demande d'autorisation :  
Rédaction : si nécessaire par l'organisateur Echancier :

### **I.D.4. Information**

#### *I.D.4.a. Informations aux coureurs*

A remettre par l'organisateur à la FFVoile pour mise à jour des mini-sites des Championnats de France Jeunes. Le dossier comprend tous les éléments permettant aux coureurs de préparer leur séjour, il indiquera les différentes possibilités de logement (hôtels, locations, campings, logements collectifs), les moyens d'accès : route, fer, air.

## I.D.5. Inscriptions

### I.D.5.a. Pré inscriptions

La procédure de préinscription en ligne sera utilisée pour ces compétitions.

Le choix du système de préinscription en ligne sera libre et choisi par l'organisateur. Dans la mesure où les inscriptions sont en lien avec une liste de sélectionnés, la FFVoile recommande vivement de choisir un outil qui permet de lier la collecte avec la base de données fédérale.

Le système de préinscription en ligne devra être accessible sur le mini site des Championnats de France Jeunes.

La liste de ces documents ainsi que la date limite d'envoi figurera dans l'avis de course.

Les documents seront disponibles et téléchargeables par les compétiteurs dans la collecte de préinscription.

Dès la réception des bulletins d'inscription, l'autorité organisatrice :

- Vérifie que l'ensemble de l'équipage est en conformité avec les règles d'admission du championnat.
- Etablit la liste des préinscrits par série et catégorie de classement.

Le club organisateur adressera à chaque coureur un accusé de réception.

## I.D.6. Assurance

### I.D.6.a. Disposition réglementaire

Conformément à l'article L.321-1 du Code du Sport, l'autorité organisatrice bénéficie d'une assurance en responsabilité civile au travers du contrat de groupe souscrit par la FFVoile auprès d'un assureur.

- **Sont assurés au titre du contrat responsabilité civile**
  - Tous les auxiliaires à un titre quelconque y compris les collaborateurs bénévoles non licenciés
  - Les licenciés de la FFVoile
- **Sont assurés au titre du contrat accidents corporels**
  - Tous les auxiliaires à un titre quelconque y compris les collaborateurs bénévoles non licenciés
  - Les licenciés de la FFVoile

### I.D.6.b. Assurances des matériels

L'autorité organisatrice devra :

- Soit souscrire une assurance pour l'intégralité des matériels qui lui sont prêtés ou loués
- Soit s'assurer auprès des propriétaires ou des loueurs que les matériels mis à sa disposition sont bien assurés

Les matériels mis à disposition par les bénévoles à terre (ordinateurs, imprimantes, petits matériels) sont également concernés par ce point.

Les organismes affiliés sont assurés en responsabilité civile dans le cadre du contrat groupe souscrit par la FFVoile auprès d'un assureur.

### I.D.6.c. Garanties complémentaires

L'autorité organisatrice doit rappeler aux licenciés et à tous les auxiliaires à un titre quelconque (y compris les collaborateurs bénévoles non licenciés) qu'ils peuvent souscrire à des garanties complémentaires facultatives en Individuelle Accident.

## I.D.7. Prévention

### I.D.7.a. PC Course

L'organisateur mettra en place un PC Course à terre qui assurera :

- Une communication permanente entre chaque zone de course et le comité d'organisation
- La pavillonnerie à terre
- La gestion des émargements

### I.D.7.b. Postes de secours

Un poste de secours minimum sera ouvert en permanence pendant la durée des courses (prendre contact avec les organismes chargés de la sécurité civile).

*I.D.7.c.* Renseignements utiles à l'usage des coureurs, des accompagnateurs, des bénévoles, etc.

Afficher aux panneaux officiels les numéros de téléphone et/ou les adresses indispensables, gendarmerie, police, pompiers, SAMU, médecins (de garde), pharmacie (de garde), dentistes, etc...

*I.D.7.d.* Bulletins Météo à l'usage des coureurs et entraîneurs

Un bulletin météo sera disponible tous les matins avant la réunion des Présidents de comité de course et publié sur le tableau officiel de l'épreuve.

## **I.D.8. Circulation sur le site**

*I.D.8.a.* Circulation et stationnement des véhicules à moteurs sur le(s) site(s)

La circulation ainsi que le stationnement des véhicules à moteur sur le site du championnat de France doivent être strictement limités :

- Aux véhicules officiels d'intervention ou de premiers secours : gendarmerie, police, pompiers, SAMU, ambulance.
- Aux véhicules techniques : nettoyage, approvisionnement, dépannage.

Un plan de circulation et d'évacuation sera étudié et publié, il mettra en évidence les accès de secours, les routes de circulation sur le site ainsi que les endroits de prise en charge des éventuelles victimes par les véhicules de secours.

*I.D.8.b.* Circulation des bateaux sur le site

Un plan de circulation sera affiché, il mettra en évidence, pour chacune des classes ou séries présentes, les accès vers les différents parkings à bateaux ainsi que les mises à l'eau.

## **I.D.9. Gardiennage**

*I.D.9.a.* Accès au site

Le site, les parkings à bateaux et les parkings à remorques seront délimités par un barriérage. L'accès au site sera sélectif.

*I.D.9.b.* Gardiennage

Le site (principalement les parkings à bateaux) sera gardienné entre 20h00 et 08h00.

## **I.D.10. Hygiène**

Les parkings à bateaux seront équipés de suffisamment de poubelles permettant le tri sélectif qui seront régulièrement vidées. Les différents locaux seront régulièrement nettoyés.

Une attention particulière sera apportée à la propreté des WC (nettoyage régulier en fonction des besoins...)

## **I.D.11. Rapport de mer**

Tout accident mettant en cause un bateau (comité de course, jury, comité technique, de surveillance, presse, spectateur, etc.) inclus dans le comité d'organisation fera l'objet d'un rapport de mer établi par le responsable du bateau dès le retour à terre.

## **I.D.12. Emargement**

Objet : Définir les éléments suivants pour connaître à tout moment et pour chacune des zones de course, le nombre exact de bateaux et de coureurs sur l'eau (élément essentiel à la surveillance) :

- Autorité
- Lieux d'emargement
- Ouverture de l'emargement départ
- Emargement au retour à terre
- Communication avec le PC Course

## **I.D.13. Dispositif de surveillance en mer**

Objet : Définir les éléments suivants pour assurer une surveillance efficace des zones de course, être en mesure d'intervenir :

- Autorité
- Dispositif de surveillance
- Rappel de la réglementation technique de la FFVoile
- Fonctionnement général

- Moyens exceptionnels
- Interventions extérieures
- Fonctionnement par zone de course
- Procédure d'assistance d'urgence
- Retour à terre – quitter la veille VHF

## **I.E. PROTOCOLE, CEREMONIES, PALMARES, SOUVENIRS**

### **I.E.1. Protocole**

Pour la cérémonie d'ouverture ainsi que pour la lecture du palmarès, le protocole sera établi par la FFVoile et le comité d'organisation. Selon les personnalités présentes, il fixera l'ordre des discours et la durée maximum de la cérémonie. Le déroulement de chaque cérémonie donnera lieu à l'établissement par l'autorité organisatrice d'un conducteur de cérémonie, validé par le Délégué Fédéral, qui sera distribué à toutes les personnes chargées de son organisation.

### **I.E.2. Déroulement de la cérémonie d'ouverture**

#### *I.E.2.a. Rassemblement des délégations régionales*

Préparer une fiche de présentation de la cérémonie à publier sur le site du championnat.

#### *I.E.2.b. Défilé et présentation des Délégations Régionales*

Si une présentation des délégations est organisée, elles doivent défiler dans l'ordre alphabétique officiel fédéral.

L'AO doit préparer des panneaux de présentation de chaque ligue qui seront affichés en tête de chacune des délégations régionales. La ligue qui reçoit le championnat de France clos le défilé.

#### *I.E.2.c. Accueil des officiels d'organisation (ou réalisé de préférence lors de la soirée des officiels)*

Représentants des institutions civiles et sportives.

#### *I.E.2.d. Présentation des représentants politiques et du comité d'organisation*

Etablir la liste des personnalités présentes sur le podium.

#### *I.E.2.e. Discours d'organisation (ou réalisé de préférence lors de la soirée des officiels)*

Etablir la liste des personnalités devant prendre la parole.

#### *I.E.2.f. Lecture des serments du coureur, de l'entraîneur et de l'arbitre.*

Voir [Annexe C](#) (cf. espace compétition FFVoile)

#### *I.E.2.g. Déclaration d'ouverture du championnat*

Déclaration.

Lever des couleurs : pavillons national et fédéral. Marseillaise.

### **I.E.3. Pot d'accueil et Animation : facultative**

### **I.E.4. Soirée « organisateurs » : facultative**

### **I.E.5. Palmarès**

#### *I.E.5.a. Lecture du palmarès par un animateur*

Un document sera établi présentant l'ordre de lecture des titres et le palmarès. Remise des médailles aux équipages classés 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> par des personnalités.

#### *I.E.5.b. Accueil des organisateurs du Championnat de France de l'édition de l'année suivante*

Le président du comité d'organisation remet symboliquement au représentant du comité d'organisation du championnat de l'année suivante le pavillon fédéral.

#### I.E.5.c. Pot de départ et Animation

Il n'y aura pas de boissons alcoolisées au pot qui aura lieu à l'issue de la cérémonie de lecture du palmarès.

#### I.E.6. Dotations

- Coureurs
- Officiels
- Organisateurs

### I.F. VIP PARTENARIAT, DOTATION, LOGISTIQUE VISIBILITE ET IDENTIFICATION

#### I.F.1. Droits de Label

La FFVoile est seule compétente pour accorder à des tiers l'usage de toute appellation spécifique relative à l'épreuve, et notamment des appellations telles que :

- « Partenaire Titre de l'épreuve + millésime »
- « Partenaire Majeur de l'épreuve + millésime »
- « Partenaire Officiel de l'épreuve + millésime »
- « Fournisseur Officiel de l'épreuve + millésime »

Dans l'hypothèse où la FFVoile accorderait à un tiers l'usage d'une telle appellation, l'organisateur s'engage à respecter les engagements contractuels pris par la FFVoile, notamment le respect des domaines d'exclusivités et les contreparties à délivrer.

De son côté, l'organisateur ne pourra pas signer d'accord de partenariats concernant l'épreuve sans l'accord écrit de la Fédération Française de Voile. Pour ce faire, l'organisateur devra soumettre à la FFVoile, le nom de la marque, son domaine d'exclusivité, le label qu'il souhaite accorder ainsi que les contreparties de la marque et celles que l'organisateur souhaite accorder, sachant que la valorisation des niveaux de partenariats sont évalués à :

- Partenaire Majeur : Env 19 000€ ht
- Partenaire Officiel : Env 9 000€ ht
- Fournisseur Officiel : Env 5 000€ ht

La FFVoile s'engage à répondre à une telle demande dans un délai maximum de 30 jours.

Pour toute recherche de partenaires, il est demandé à l'organisateur de se rapprocher en amont des services de la FFVoile pour constituer l'offre partenaires.

#### I.F.2. Les partenaires de la FFVoile

Selon les dispositions décrites dans l'article ci-dessous, l'organisateur prend note des partenaires de la Fédération Française de Voile :

##### Partenaire Majeur

- Banque Populaire / Secteur banque, finance et assurance.

##### Partenaires

- Engie / Secteur de l'énergie

##### Fournisseurs Officiels

- Tribord / Secteur équipement textile nautique
- Yamaha / Secteur de la motorisation bateau
- MAIF / Secteur de l'Assurance
- Coq Sportif / Secteur du textile

L'ensemble des partenaires listés ci-dessus n'engagent pas tous des contreparties de la part de l'organisateur. La FFVoile précisera à l'organisateur quels partenaires sont « activés » sur son épreuve.

Le fait qu'il n'y ait pas de contreparties à prévoir, n'ouvre pas le domaine de l'exclusivité.

Une fois l'autorité organisatrice désignée par le Conseil d'Administration de la FFVoile, la FFVoile peut, à tout moment avant le début de la compétition, conclure directement des contrats de partenariat relatifs à l'épreuve.

Dans cette hypothèse, la FFVoile transmettra à l'organisateur, qui les accepte d'ores et déjà, dans les délais les plus courts possibles, les droits et obligations nés du contrat susmentionné.

### **I.F.3. Obligation de visibilité**

#### *I.F.3.a. Sur site de la compétition*

La FFVoile fournira à l'organisateur via son prestataire logistique un Kit Communication Evénement. Ce kit se compose de pavillons, banderoles, beach flag et d'autres éléments de communication terrain. Un fond de podium sera transmis dans ce kit, il devra être placé sur le podium pendant toute la durée du Championnat. Le détail du Kit Communication sera transmis par le Délégué Technique.

Ce kit comprend également une visibilité nautique, composée de bouées. Celles-ci sont à utiliser dans le cadre de la compétition. Si la FFVoile fournit d'autres éléments, l'information sera transmise par le Délégué Technique.

L'ensemble de cette visibilité fournie doit être affichée clairement et distinctement sur le site de la compétition avant le début du championnat. Un délégué de la FFVoile veillera au bon emplacement des supports de visibilité visés au présent article qui devront être utilisés de façon " normale " afin de respecter leur état et être retournés à la Fédération Française de Voile via son prestataire logistique à la fin de l'épreuve.

Lorsqu'une épreuve est organisée sur plusieurs sites, l'ensemble de la visibilité devra être présente sur chacun des sites.

Si l'organisateur a obtenu l'accord de la Fédération pour intégrer des partenaires locaux à l'événement, la visibilité des partenaires devra, en quantité, être conforme à son statut de partenaire.

#### *I.F.3.b. Sur les différents documents édités et productions digitales*

Le titre " Championnat de France de Voile ... " est la propriété exclusive de la FFVoile. L'organisateur bénéficie du droit d'utiliser le titre de l'épreuve pour laquelle il a été désigné comme autorité organisatrice par le Conseil d'Administration de la FFVoile.

Toute production officielle, quelle que soit la forme ou la nature du support (notamment : impression, publications digitales (web, mailings...) ou sur les réseaux sociaux, production vidéo ou produits dérivés, etc.) devra obligatoirement respecter la charte graphique de la Fédération Française de Voile et comporter les éléments graphiques tel que précisé ci-dessous.

L'impression, la publication ou la diffusion des éléments de communication ne pourront être exécutés qu'après accord écrit de la FFVoile. Pour cela l'organisateur devra soumettre à la FFVoile un bon à tirer de tous les documents et publications qui pourront exiger une (des) modification(s). Tous les documents seront construits en respect de la charte graphique de la FFVoile et à partir de la déclinaison de l'affiche du Championnat fourni par la Fédération Française de Voile. La FFVoile dispose de deux semaines pour répondre par écrit aux bons à tirer qui lui sont soumis.

### **I.F.4. Dotation FFVoile**

Dans le cadre des partenariats FFVoile, les coureurs et bénévoles seront dotés de textile ou d'un accessoire.

Celui-ci sera remis à l'organisateur avant l'événement. En plus du marquage officiel FFVoile, un repiquage spécifique à l'épreuve pourra être ajouté par les organisateurs à leur charge et après accord de la FFVoile quand cela est techniquement possible.

Si tout le stock de dotation, coureur et bénévole n'est pas distribué dans le cadre du championnat, il restera propriété de la FFVoile et devra être retourné avec les éléments de visibilité.

L'organisateur ne peut pas prévoir d'autres dotations lors de l'événement sans accord écrit de la Fédération Française de Voile.

### **I.F.5. Logistique FFVoile**

La FFVoile pourra mettre à disposition de l'organisateur du matériel :

#### *I.F.5.a. Nautique*

La FFVoile pourra mettre des bouées (classique ou géostationnaires) à disposition. Les quantités, dates de livraison et retours seront définis lors des réunions de préparation avec le délégué technique FFVoile. Chaque organisateur se doit de prévoir le nombre de mouillages suffisant pour l'ensemble de la manifestation. En cas de nécessité, l'autorité organisatrice pour solliciter la FFVoile pour bénéficier de mouillages complémentaires. Ces derniers seront à récupérer sur une de ses plateformes logistiques (Quimper ou Marseille).

En cas de mise à disposition de bouées géostationnaires, une formation en amont sera à prévoir pour les manipuler.

L'organisateur devra fournir à la FFVoile les coordonnées précises (adresse, tel et email) pour la livraison de ce matériel (hors mouillage) qui sera envoyé accompagné d'un inventaire à valider.

Le retour du matériel, après nettoyage et inventaire, devra se faire dans le même conditionnement de réception (film protecteur et bandes de garantie fournies lors de l'envoi).

Dans le cas de détérioration du matériel, les frais de remise en état ou de son remplacement seront facturés à l'organisateur.

#### *I.F.5.b. De communication audio*

L'organisateur pourra adresser une demande de matériel à FFVoile qui lui adressera la convention d'utilisation de matériel (VHF portables et fixes, GPS) ainsi que les tarifs de mises à disposition.

Dans le cas de détérioration du matériel, les frais de remise en état ou de remplacement du matériel détérioré seront refacturés à l'organisateur conformément à la convention d'utilisation.

## **I.G. COMMUNICATION**

### **I.G.1. Affiche et autres éléments graphiques**

La Fédération Française de Voile réalisera l'affiche de l'épreuve et les différents éléments graphiques. L'affiche, dont seront déclinés les autres éléments graphiques, comportera tous les éléments de la charte graphique fédérale liée à l'épreuve. Elle comportera, au-delà de l'accroche visuelle et des éléments d'identification tel que le lieu et la date, les logos de la FFVoile, le logo du club organisateur et les logos des partenaires du club organisateur pour l'évènement (partenaires majeurs, partenaires et fournisseurs officiels).

A noter concernant les logos des partenaires, que sur l'affiche et sur une grande majorité des éléments de communication, uniquement les logos des Partenaires Majeurs et Partenaires Officiels apparaitront.

Cette affiche sera fournie aux organisateurs en version électronique prête à imprimer sous les différents formats nécessaires à l'organisateur.

Ces derniers auront la charge de l'impression et de la diffusion de cette dernière afin de faire la promotion de l'évènement au niveau local.

L'affiche peut se décliner pour les différents éléments de communication réalisés pour l'évènement. Tel que précisé dans l'article PARTENARIAT ET VISIBILITE, tous les éléments de communication doivent être validés par la FFVoile.

### **I.G.2. Site internet de l'épreuve**

La Fédération Française de Voile hébergera le site internet dédié à l'épreuve. Ce site répondra à la charte graphique de la FFVoile. Il permettra à minima d'annoncer les résultats, mettre en ligne les photos de l'épreuve et tous les documents officiels et autres informations pratiques.

Ce site dédié sera disponible à partir du site de la Fédération Française de Voile ainsi qu'à partir du site internet du club ou de l'organisation délégataire via un lien hypertexte.

En aucun cas le club ou l'organisation ne pourra créer une autre page/site. Le club pourra sur son site internet reprendre les actualités éditées sur le site de l'évènement.

La FFVoile mettra à disposition une personne chargée de mettre en ligne quotidiennement à minima les résultats et des photos/vidéos, des news relatant le déroulement de la compétition.

Son hébergement et ses repas seront à la charge de l'organisateur.

Dans le cas où la FFVoile ne pourrait pas mettre à disposition une personne en charge de cette mission, le club délégataire s'assurera des services d'une personne qui devra avant toute publication faire valider au Délégué Technique en charge de l'épreuve.

### **I.G.3. Réseaux Sociaux**

La Fédération Française de Voile communiquera à l'organisateur les comptes des réseaux sociaux qui relaieront l'information et la communication de l'épreuve, et il pourra repartager les contenus publiés sur ses propres réseaux sociaux. En aucun cas le club ou l'organisation ne pourra créer de compte au nom de l'épreuve.

Dans la mesure du possible, la FFVoile essaiera de mettre à disposition un *community manager* chargé d'alimenter et d'animer les réseaux sociaux évoqués ci-dessus.

Si une deuxième personne est mise à disposition, ses repas seront à la charge de l'organisateur et l'hébergement à la charge de la FFVoile.

Le *community manager* sera en charge de couvrir l'événement à terre comme en mer. Les *posts* publiés devront mettre en avant la pratique sportive, les moments festifs, les moments officiels (ouverture, remise des prix...) tout en mettant en avant les différents partenaires de la Fédération ainsi que ceux de l'événement.

### **I.G.4. Reportage photo**

La FFVoile se chargera de choisir et prendre à sa charge un prestataire pour réaliser les reportages photos de l'événement. Dans le cas où cette mise à disposition ne pourrait être possible et afin d'assurer les meilleures retombées possibles autour de l'événement, le club délégataire s'assurera des services d'une personne en charge de prendre les photos.

Afin qu'il puisse réaliser ses différentes missions, le club organisateur devra mettre à sa disposition un semi-rigide adapté et un pilote (Cf. II.E Equipements Nautiques).

Le photographe sera en charge de couvrir l'événement à terre comme en mer. Les photos devront mettre en avant la pratique sportive, les moments festifs, les moments officiels (ouverture, remise des prix...) tout en mettant en avant les différents partenaires de la Fédération ainsi que ceux de l'événement.

Les photos devront être mises en ligne quotidiennement sur le site internet de l'épreuve et elles seront partagées sur les réseaux sociaux de la FFVoile.

Toutes les photos devront être remises en haute définition à la Fédération à la fin de l'épreuve. Toutes les photos devront être libres de droit pour la FFVoile pour toutes utilisations, ainsi que pour les partenaires de l'événement, le club organisateur et la presse.

Son hébergement et ses repas seront à la charge de l'organisateur.

### **I.G.5. Attachée presse**

La référente communication se chargera de réaliser le dossier de presse de l'épreuve, le communiqué de presse en amont, ainsi que leur envoi.

Pendant l'épreuve une personne désignée par la FFVoile sera en charge d'éditer quotidiennement un compte rendu des journées de compétition. Ces comptes rendus seront publiés sur le site internet de l'épreuve, et également à une liste de médias locaux établis en amont en bonne collaboration entre la FFVoile et l'organisateur.

### **I.G.6. Reportage Vidéo**

La FFVoile se chargera de trouver et prendre à sa charge un prestataire pour réaliser les reportages vidéo sur tout ou partie de l'événement. Ce dernier sera chargé de monter des sujets autour de la compétition, de l'organisateur, des compétiteurs, des formats de compétition et bien entendu des résultats.

Ces montages seront diffusés notamment sur les réseaux sociaux et le site internet de l'épreuve. Les montages correspondront au cahier des charges fourni par la FFVoile au prestataire. Ce cahier des charges comprend notamment l'apparition des logos des partenaires premium, partenaires majeurs et partenaires officiels de l'épreuve.

L'organisateur en amont de l'événement pourra transmettre aux équipes de la FFVoile des idées de thématiques pouvant être abordées ou soulignées dans les montages vidéo.

Afin qu'il puisse réaliser ses différentes missions, le club organisateur devra mettre à sa disposition un semi-rigide adapté et un pilote (Cf. II.E Equipements Nautiques).

Les frais d'hébergement et les repas d'un maximum de deux personnes ainsi que le carburant du semi-rigide (si le prestataire vient avec son bateau) seront à la charge de l'organisateur.

### **I.G.7. Sonorisation / Animateurs**

L'organisateur doit s'assurer de la bonne sonorisation du site ainsi que de la présence d'un animateur pour faire vivre l'évènement.

Le choix de l'animateur doit se faire en concertation avec la FFVoile.

## **I.H. Réseaux / Informatique / Résultats**

### **I.H.1. Service informatique**

#### *I.H.1.a. Accès internet organisation*

L'organisateur doit s'assurer de la mise à disposition d'un réseau organisation fiable (liaison filaire selon les cas) permettant l'accès à internet (fibre ou équivalent) et à des ressources partagées éventuelles (imprimantes, NAS, ...) sans que celui-ci puisse être pollué par la consommation internet du public accueilli.

Matériel nécessaire : Box internet, routeur, switches, NAS, imprimantes (ou photocopieurs) réseaux, câbles réseaux (toutes longueurs), ...

Tâches à réaliser : Paramétrage de la liaison internet, déploiement et paramétrages de tous les équipements et des postes clients pour rejoindre ce réseau et bénéficier des différents services (internet, messagerie, imprimantes réseaux, lecteurs réseaux, etc...).

- **WIFI** : Pour plus de souplesse pour les utilisateurs, un réseau WIFI sécurisé devra être créé. Veillez à garder le mot de passe réseau secret pour ne pas permettre l'accès au grand public.

Matériel nécessaire : Box internet ou Points d'accès WIFI

Tâches à réaliser : intégration réseau local, création SSID, paramétrage sécurité, ...

- **Offres 4G/5G ou Satellite** : Pour des sites très éloignés ou isolés, des liaisons mobiles ou satellite devront être envisagées. Une solution d'accès distant aux ressources devra être proposée.

Matériel nécessaire : Clef 4G/5G ou Modem satellite.

Tâches à réaliser : Installation modem/routeur ou paramétrage sur un poste client, paramétrage d'une solution de synchronisation ou d'accès distant aux ressources de l'organisation.

#### *I.H.1.b. Mise à disposition d'un réseau invité*

L'organisateur doit proposer aux coureurs un réseau WIFI leur permettant d'accéder à internet et à leurs services de messagerie (emails ou messages instantanés : Whatsapp, Telegram...) notamment si l'organisation propose de communiquer par ces canaux. Il sera, à minima, supporté par une offre Haut Débit d'un fournisseur d'accès internet au choix. Ce réseau devra être distinct du réseau organisateur afin de ne pas dégrader le service réservé aux organisateurs de l'épreuve.

Il est conseillé de prévoir du matériel qualifié de « professionnel » qui permettra d'accepter un nombre conséquent de clients simultanés, en adéquation avec le nombre de participants à l'évènement.

Il est déconseillé de laisser ce WIFI ouvert afin de ne pas le saturer de connexions de visiteurs indésirables.

Cette solution Wifi devra être conforme à la législation en vigueur.

Matériel nécessaire : Box internet, routeur, points d'accès, firewall avec fonctionnalité de logs, ...

Tâches à réaliser : Déploiement et paramétrage d'un modem/routeur, d'un firewall et de points d'accès WIFI.

Pour le bon déroulement de l'informatique durant le championnat, il est demandé à l'organisateur **de mettre en place et d'assurer à minima** les postes mentionnés ci-dessus :

- Installation d'un réseau interne
- Réseau Invité

La présence ou la possibilité de joindre de façon permanente une personne qualifiée tout au long de l'épreuve est conseillée. Elle devra pouvoir intervenir à tout moment sur l'installation en cas de problème.

### **I.H.2. Etablissement des résultats**

Il est demandé que SCORE, nouveau système de classement de la FFVoile, soit utilisé quand le format de course le permet. Pour plus d'informations sur ce nouveau système de classement – notamment la liste des formats de course supportés - veuillez consulter la page <https://arbitrage.ffvoile.fr/logiciel-de-classement/>.

Pour chaque catégorie de classement et par course, l'ordre d'arrivée sera établi ainsi que les classements généraux avant et après décisions du jury.

La mise à jour des résultats sur le site de la compétition devra être faite quotidiennement.

### **I.H.3. Autres renseignements**

L'organisateur établit à partir des données exportées des classements les statistiques propres à l'épreuve :

- Ventilation des bateaux et des coureurs par catégorie de classement et par ligue
  - Il fournit au PC Presse le résultat de chaque équipage par ligue
  - Il établit un document de présentation pour la lecture du palmarès
- Ces opérations supposent une bonne maîtrise de Microsoft Excel (tableau croisé dynamique).

### **I.H.4. Transmission des résultats**

L'intégralité des résultats doit être transmis à la FFVoile dès la fin du Championnat - cela se fait en un clic dans le logiciel SCORE.

## II. PARTIE 2 – Jeunes Solitaire Equipage

### DESCRIPTION DU CHAMPIONNAT

Propre à chaque Championnat de France, cette description doit permettre aux comités d'organisation potentiels de déterminer les moyens humains, techniques et financiers minimum nécessaires au bon déroulement de l'épreuve.

#### II.A. L'EPREUVE

##### II.A.1. Titre

CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES SOLITAIRE EQUIPAGE

##### II.A.2. Autorité organisatrice et lieu

L'autorité organisatrice est Le CV Martigues 18 Bd du Tourret de Vallier, 13500 Martigues représenté par son président, Monsieur CASTE Pierre.

##### II.A.3. Dates

Partie 1 : du 18 au 22 août – pour les séries suivantes :

- 29er
- 420
- Ilca 4 – 6 & 7
- Optimist
- Open 570

Partie 2 : du 23 au 27 août – pour les séries suivantes :

- Open Skiff
- RS Feva
- Flotte partagée : J70
- Nacra 15
- Tyka

##### II.A.4. Championnats de France Jeunes Solitaire Equipage : Titres, séries et coureurs admis à courir

Format	17 Titres dont 6 minimes	Age	Minima
Cf. AC	Optimist Garçons	12 / 14	15
Cf. AC	Optimist Filles	12 / 14	10
Cf. AC	O'pen Skiff Garçons	12 / 14	15
Cf. AC	O'pen Skiff Filles	12 / 14	10
Cf. AC	Tyka Open <sup>1</sup>	12 / 14	15
Cf. AC	RS Feva OPEN <sup>1</sup>	12 / 14	15
Cf. AC	Nacra 15 Open <sup>1</sup>	14 / 20	15
Cf. AC	29er Open	14 / 20	15
Cf. AC	Open 570 – Open <sup>1</sup>	14 / 25	15
Cf. AC	420 Garçons/Mixte	14 / 20	15
Cf. AC	420 Filles	14 / 20	10
Cf. AC	ILCA 7 Garçons	15 / 20	15
Cf. AC	ILCA 6 Garçons	15 / 18	15
Cf. AC	ILCA 6 Filles	15 / 20	10
Cf. AC	ILCA 4 Garçons	13 / 16	15

Cf. AC	ILCA 4 Filles	13 / 16	10
Cf. AC	Flotte Partagée Habitable Open <sup>1</sup>	14 / 25	15

<sup>1</sup> Open : Fille, Garçon et Mixte

Les titres Open , s'ils sont courus peuvent être attribués par genre si chaque minima des titres par genre Filles et Garçons est atteint (10 F et 15 G).

Âge\* dans l'année du Championnat : Pour chaque titre, l'âge de référence est celui du coureur au 31 décembre de l'année civile en cours

### II.A.5.Modalités de participation

Cf. le règlement des Championnats de France de Voile Jeunes :

<https://umbraco.ffvoile.fr/championnats-de-france-jeunes/reglements/>

### II.A.6.Zones de course

Selon le nombre de participants dans chaque série admise à participer, le nombre de zones de course, ainsi que la répartition des séries sur celles-ci, seront établies en accord avec la FFVoile.

### II.A.7.Effectif (Prévision)

Les prévisions concernant la fréquentation de l'épreuve sont effectuées en tenant compte de la fréquentation de l'édition précédente et des demandes de places de chaque ligue.

### II.A.8.Effectif entraîneurs

L'AO devra communiquer à la FFVoile les conditions et le nombre maximum de places disponibles. Elle devra également signaler ses besoins d'intégration d'entraîneurs de ligue dans le dispositif de sécurité.

### II.A.9.Parcours

Le(s) format(s) des parcours seront déterminés par la FFVoile et précisés dans les Instructions de Courses.

#### II.A.9.a.Frais d'inscription

Le montant des frais d'inscription est fixé à 170 € pour la pratique en solitaire, 340 € pour la pratique en double, 510€ pour les Open 570. En cas d'inscription anticipée, le montant des frais d'inscription sont portés respectivement à 130€ et 260€, 390€ pour les « open 570 ».

Le montant des frais d'inscription pour la flotte partagée habitable est fixé à 850€. Sur cette série, le montant de l'inscription des coureurs sera perçu par la FFVoile qui reversera l'intégralité de la somme à l'organisateur. L'ensemble du processus d'inscription sera géré par le Service des Pratiques Sportives Habitable de la FFVoile. En complément, il sera demandé à chaque participant une caution permettant de pallier les éventuels dommages liés à l'utilisation des bateaux.

#### II.A.9.b.Programme

Prévisionnel, précisé dans l'Avis de Course et ses avenants si besoin. Il est possible pour l'organisateur d'ouvrir la jauge et/ou les inscriptions la veille du premier jour.

Dates	Horaires modulables	Description des tâches
1 <sup>er</sup> jour	10h00 / 12h00 - 14h00 / 17h00	Marquage des matériels Inscriptions définitives
	18h00	Cérémonie d'ouverture

2 <sup>ème</sup> jour	08h30 – 11h00	Marquage des matériels Inscriptions définitives Course(s)
	13h00	
3 <sup>ème</sup> jour	11h00	Course(s)
4 <sup>ème</sup> jour	11h00	Course(s)
5 <sup>ème</sup> jour	11h00 Palmarès après les courses	Course(s)
6 <sup>ème</sup> jour	10h00 / 12h00 - 14h00 / 17h00 18h00 Pot d'accueil	Marquage des matériels Inscriptions définitives
7 <sup>ème</sup> jour	08h30 à 11h : 08h30 Briefing FPH et courses à suivre 13h	1 <sup>er</sup> signal d'avertissement Course(s) FP 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement Course(s) Voile légère
8 <sup>ème</sup> jour	08h30 Briefing FPH 09h00 : 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement FPH 12h00 : 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement Voile légère	Course(s)
9 <sup>ème</sup> jour	08h30 Briefing FPH – Courses à suivre 11h00 : 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement Voile légère	Course(s)
10 <sup>ème</sup> jour	08h30 Briefing FPH – Courses à suivre 11h00 : 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement Voile légère <i>Palmarès après les courses</i>	Course(s) Palmarès

#### II.A.9.c. Médailles

Pour les titres décernés, les trois premiers équipages recevront respectivement une médaille d'Or, d'Argent et de Bronze, fournies par la FFVoile.

Pour les séries « open » le premier équipage féminin sera récompensé par la FFVoile.

Pour les séries nacrà 15, 29er, 420 garçons mixtes, 420 filles, ILCA 6 filles, ILCA 6 garçons et ILCA 7, le premier équipage U17 sera systématiquement récompensé par la FFVoile.

Pour les séries ILCA 4 filles et ILCA 4 garçons, le premier minime sera récompensé par la FFVoile.

#### II.A.9.d. Animations

Pour assurer la promotion de l'activité voile auprès des accompagnateurs, des entraîneurs et des participants, la FFVoile et l'autorité organisatrice mettront en place des animations sur le site du championnat.

Ces animations pourront prendre la forme suivante :

- Navigation pour les accompagnateurs
- Animation et jeux à terre
- Autres... à définir en concertation entre l'autorité organisatrice et la FFVoile

L'autorité organisatrice devra assurer la sécurité de ce dispositif

#### II.A.9.e. Manifestation éco-responsable

En organisant le Championnat de France Jeunes Solitaires Equipages, l'autorité organisatrice devra mettre en place un plan de progression pour appliquer les principes d'organisation des manifestations éco-responsable définis dans la charte des 15 engagements du Ministère des Sports.

Ce plan doit comprendre un diagnostic départ, des actions identifiées à mettre en œuvre chaque année et un bilan annuel.

La FFVoile fournira les outils pour définir les contours du projet et accompagnera l'autorité organisatrice dans la réalisation de ces actions.

Cela comprend les axes d'amélioration suivants :

1	Une alimentation durable	9	La contribution à une société plus inclusive
2	La mobilité durable	10	La promotion de l'égalité femmes – hommes
3	La réduction des déchets	11	L'accessibilité pour les personnes Situation de Handicap
4	Les sites naturels, espaces verts et biodiversité	12	La cause solidaire
5	La préservation des ressources en eau et en énergies	13	La gestion responsable des bénévoles et des volontaires
6	Les achats responsables	14	La mobilisation interne à la démarche d'écoresponsabilité de l'évènement
7	Le sponsoring	15	L'éducation au développement durable
8	L'empreinte numérique		

Lien vers la charte des 15 engagements éco-responsables des organisateurs d'évènements :

[https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/environnement/charte\\_orga\\_evenement.pdf](https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/environnement/charte_orga_evenement.pdf)

Le plan de progression doit notamment envisager d'intégrer :

- L'utilisation de bouées géolocalisées et la formation de mouilleurs à leur utilisation (une à deux zones de course).
- La mobilisation d'une association locale pour réaliser une action de sensibilisation auprès des participants.

En fonction du projet déployé, l'autorité organisatrice recevra une aide financière et logistique de la FFVoile.

## **II.B. LES RESSOURCES HUMAINES**

### **II.B.1. Effectif à terre**

Cf. Effectif Terre en [annexe](#) (cf. espace compétition FFVoile)

#### *II.B.1.a. Le Comité d'Organisation :*

Le comité d'organisation assure la préparation et la coordination de l'évènement (cf 1.C.2).

#### *II.B.1.b. Le Commissaire Terrestre*

Le Commissaire Terrestre assure la coordination des tâches suivantes :

- sonorisation du site
- Marquage du site, fléchage urbain
- Inscription
- Distribution des tenues aux coureurs, aux arbitres et aux volontaires
- Résultats, informatique, duplication et affichage
- Accueil et renseignements, distribution des repas
- Infirmerie et/ou poste de secours

Certains postes très spécifiques exigent, selon la configuration des installations à terre, une évaluation plus précise, c'est le cas pour :

- La gestion des accès
- La surveillance des parkings
- Le gardiennage

- Le barriérage
- Les mises à l'eau
- L'entretien des locaux, le ramassage des ordures
- L'entretien des espaces verts

#### *II.B.1.c. Le Commissaire Nautique*

Le Commissaire Nautique assure la coordination des tâches suivantes :

- Coordination de la surveillance
- Coordination des volontaires en mer
- Distribution et entretien du matériel
- Distribution du carburant
- Distribution des VHF

#### *II.B.1.d. Le PC Course*

Le PC Course est chargé :

- De la communication entre les zones de course en mer et le comité d'organisation, les émargements, les résultats, le jury à terre
- De la régulation entre les différentes zones de course
- De la gestion des accidents survenus en mer, des urgences médicales
- De la pavillonnerie à terre
- Des émargements

### **II.B.2. Effectif en mer**

Cf. Effectif Mer en [annexe](#) (cf. espace compétition FFVoile)

L'ensemble de ce document précise pour la durée de l'épreuve (avant, pendant et après) pour chaque zone de course et par bateau le nombre nécessaire de volontaires.

La première page est le récapitulatif de l'ensemble des zones de course. Convenablement renseigné, ce récapitulatif indiquera nominativement par jour, par zone de course et par bateau, les personnes présentes. Un document sera établi pour chaque zone de course et remis au(x) président(s) du(es) comité(s) de course. Ces documents seront mis à jour quotidiennement.

### **II.B.3. L'Arbitrage**

#### *II.B.3.a. Arbitres désignés par la FFVoile*

- Le PRO qui coordonne l'ensemble des équipes d'arbitrage
- Par zone de course, le président du comité de course et un (deux) adjoint(s)
- Le président du jury et les membres du jury. Le nombre de panels sera déterminé par la FFVoile en tenant compte du nombre d'équipages
- Le Comité Technique (le jaugeur d'épreuve et un jaugeur adjoint)
- Le commissaire aux résultats

La Commission Centrale d'Arbitrage affectera les Présidents de comité de course et leurs adjoints sur les différentes zones de course.

La FFVoile prendra à sa charge des frais de séjour et déplacement de ces arbitres conformément au barème CCA, mis à jour chaque année <https://arbitrage.ffvoile.fr/arbitrage-epreuves/modalites-de-prise-en-charge-des-arbitres/>

#### *II.B.3.b. Secrétariat du Jury*

Le comité d'organisation devra mettre en place un secrétariat du jury, il est conseillé de proposer cette tâche à des arbitres régionaux. Sa prise en charge est en « remboursement organisateur », en totalité par le club organisateur.

#### *II.B.3.c. Stage formation d'Arbitres*

Des arbitres peuvent effectuer un stage d'évaluation pendant le championnat.

Si ces évaluations ont lieu, les stagiaires seront intégrés dans le dispositif d'arbitrage et pris en charge par la FFVoile conformément au barème CCA :

Des jeunes arbitres peuvent être désignés sur l'épreuve, avec un tuteur. La prise en charge sera en totalité du ressort de la CCA.

Pour toute question concernant les nominations d'arbitres sur l'épreuve ou leur présence sur site, contactez :  
cca@ffvoile.fr

## **II.B.4. Participation des Ligues**

### *II.B.4.a. Délégations régionales*

La FFVoile demandera aux Présidents de ligue de bien vouloir désigner un responsable de délégation régionale qui aura pour tâche d'harmoniser les échanges entre les coureurs, les entraîneurs et le comité d'organisation.

### *II.B.4.b. Participation des cadres techniques et des entraîneurs*

La FFVoile adresse aux ligues (présidents de ligue, commissions sportives, cadres techniques fédéraux et sportifs) les éléments leur permettant d'inscrire les cadres techniques et les entraîneurs présents pendant le championnat. Ils devront préciser sur quelle zone de course et avec quel matériel ils seront présents.

En accord avec le comité d'organisation, la FFVoile pourra solliciter les cadres techniques ainsi que les entraîneurs qui souhaiteraient être intégrés à l'organisation (surveillance ou autre tâche) du championnat. En contrepartie, ces personnes recevront le repas du midi et l'essence pour les bateaux.

La liste de ces personnes, de leur fonction et de leur équipement sera établie lors de la première réunion Entraîneur sur le site du Championnat.

## **II.B.5. Les représentants de Séries**

Le comité d'organisation pourra prendre en charge le séjour d'un représentant pour chaque série admise à courir (repas et hébergement, transport – base de tarif SNCF 2<sup>ème</sup> classe) pendant le Championnat de France, aux conditions suivantes :

- Soit le Président ou son (sa) représentant(e)
  - Qui devra être inclus(e) dans la chaîne d'inscription où cette personne aura en charge la vérification de l'adhésion des coureurs à la série
  - Puis être affecté(e) dans le comité d'organisation :
    - Soit à un poste à terre : émargement, gestion tracking,...
    - Soit à un poste en mer : bateau comité, commissaire à une marque,...
- Soit le mesureur de série, qui devra être présent dès le début des inscriptions pour participer au marquage des matériels sous la responsabilité du président du comité technique puis pendant le championnat pour participer aux éventuels contrôles de jauge à la demande du président du comité technique.

Aucune de ces personnes ne pourra être un coureur ou un entraîneur participant à l'épreuve.

## **II.B.6. Personnel Fédéral**

Le Comité d'organisation pourra solliciter la collaboration des personnels fédéraux ou des volontaires suivants :

- Délégués Techniques chargés de la coordination générale
- Service Communication
- Service informatique et résultats

Les responsables de chacun de ces services seront intégrés au comité d'organisation.

Rappel : L'hébergement et les repas de ces personnes sont à la charge de l'organisateur.

Le comité d'organisation mettra à la disposition des délégués techniques, de la direction de course et du service communication deux semi-rigides (Cf. II.E Equipements Nautiques).

## **II.C. EQUIPEMENTS TERRESTRES**

### **II.C.1. Commissariat général**

Ce local sera suffisamment vaste pour accueillir en permanence durant le championnat le comité d'organisation (président, Délégué Technique de la coordination générale, commissaire général, commissaire terrestre).

Son accès sera réservé exclusivement au comité d'organisation. Il sera équipé de connexion internet, VHF.

### **II.C.2. Secrétariat général**

Ce local sera contigu au précédent et bénéficiera d'un accès réservé.

### II.C.3. Accueil et renseignements

Ce local, à destination de tous, devra être un point de passage obligatoire où coureurs et public trouveront l'essentiel des renseignements sur la ville d'accueil (tourisme, numéro de téléphone des services d'urgence, etc...), sur le site et sur le déroulement du championnat.

### II.C.4. PC Course

Il est équipé d'une VHF par zone de course et d'une relation téléphonique ou VHF avec les émargements, le jury, le comité d'organisation, les résultats.

### II.C.5. Emargement

Le nombre de postes d'émargement sera déterminé en fonction du nombre de séries et du nombre d'inscrits. Chaque poste d'émargement sera équipé d'une table (sèche et propre) permettant d'y fixer les feuilles d'émargement au départ et au retour à terre.

Chaque poste d'émargement devra être en communication (téléphone ou VHF) avec le PC Course.

L'organisateur peut proposer la mise en place d'un système adéquate pouvant se substituer à l'émargement papier. Ce dispositif devra avoir été validé par le délégué technique et le PRO.

### II.C.6. Poste d'inscriptions

Nombre de postes d'inscription à déterminer selon le nombre de séries par rapport au nombre d'inscrits.

Un poste sera mis en place pour traiter tous "litiges" liés aux inscriptions (pas de règlement, absence d'autorisation parentale, absence de certificat médical, carte pub...) Ce poste devra avoir une liaison Internet et téléphonique pour gérer les litiges.

### II.C.7. Salles Comité de Course

Une salle commune pour l'ensemble des comités de course est à prévoir, équipée de tables, chaises et tableau.

### II.C.8. Salles Jury

Chaque panel occupera une salle calme mise à sa disposition pour l'instruction des réclamations. Chaque salle sera équipée de tables et de chaises permettant la présence : d'au moins trois juges « assis » ainsi que les représentants des équipages réclamant et réclamé accompagnés de leurs éventuels témoins.

Une salle contiguë sera affectée spécialement au secrétariat du jury, il assurera une permanence permettant la réception et l'enregistrement des réclamations, demandes de réparation, déclarations d'abandon. La salle sera équipée de tables, de chaises, d'une liaison téléphonique ou VHF, d'une photocopieuse et d'une connexion Wifi.

### II.C.9. Résultats

Salle, interdite au public, aérée, suffisamment grande pour accueillir deux postes de travail. Elle sera équipée :

- D'un photocopieur
- D'un espace de réception des résultats
- De deux PC de bureau pour gérer les résultats (voir paragraphe Bureautique)

Cette salle doit aussi disposer d'un espace de rangement avec 20 bannettes de rangements et quelques tables de travail (installation ordinateurs portables).

### II.C.10. Affichage :

L'affichage sera réalisé exclusivement sur le site internet prévu à cet effet.

Un espace d'affichage de secours est à prévoir en cas de déficience du site internet de la FFVoile ou de « jury décision »

Il devra notamment comporter :

- La Déclaration aux affaires maritimes
- Règlementation sportive
- Avis de course
- Instructions de course
- Un espace dédié pour le jury (jury décision)
- Les résultats
- Les règles de circulation sur site

Pour la Flotte Partagée, prévoir un affichage modulable et transportable sur la zone de course.

#### **II.C.11. Local marquage du matériel et contrôle de jauge**

Pendant l'inscription définitive :

- Un espace sec et propre sera consacré au marquage des matériels autorisés par les règles de séries.
- Le nombre de postes de marquage sera déterminé en fonction du nombre de séries et du nombre d'inscrits. Chaque poste de marquage sera équipé d'une table (sèche et propre) permettant d'étaler les voiles à marquer.

Pendant l'épreuve :

- Un local (100 m<sup>2</sup> environ) sec et propre équipé de l'électricité, d'une table et d'un plancher permettant d'étaler la plus grande voile des séries présentes, d'une balance, sera à disposition pour un éventuel contrôle de jauge.

#### **II.C.12. Salle de communication et PC Presse**

Cette salle devra être équipée de toutes les fonctionnalités pour permettre aux équipes de travailler dans des conditions normales :

- D'une connexion internet haut débit
- De tables et de chaises
- De prises électriques
- De lumière

#### **II.C.13. Local contrôle antidopage**

Sur le site, local approprié (équipé de WC, d'un lavabo, d'une table, de chaises, de bouteilles d'eau capsulées, de gobelets) pour permettre l'organisation de contrôles antidopage dans de bonnes conditions techniques et dont l'aménagement et l'installation préserveront la dignité des coureurs concernés. Une salle d'attente contiguë est indispensable.

#### **II.C.14. Local Bouées**

**Espace de stockage sécurisé pour les bouées géolocalisées suffisamment grand pour accueillir 20 bouées.**

**Prévoir suffisamment de multiprises pour recharger les batteries des bouées.**

#### **II.C.15. Local VHF**

Local clos équipé d'électricité et d'un nombre suffisant de prises de courant.

#### **II.C.16. Parking et barriérage**

Chaque parking est délimité par un barriérage.

- II.C.16.a.1. *Parkings véhicules*
- II.C.16.a.2. *Coureurs.*
- II.C.16.a.3. *Entraîneurs avec véhicules collectifs.*
- II.C.16.a.4. *Accompagnateurs.*
- II.C.16.a.5. *Organisateurs.*
- II.C.16.a.6. *Camping-Cars.*
- II.C.16.a.7. *Parkings bateaux & windsurfs*

A terre : Les bateaux seront regroupés par séries départs.

- II.C.16.a.8. *Parkings à remorques bateaux*

Les parkings à remorques bateaux seront clairement délimités, un plan du site sera établi et affiché.

### **II.C.17. Mise à l'eau et grutage**

Un accès pour la mise à l'eau des bateaux entraîneur / coureurs doit être prévu. Un cheminement spécifique et signalé devra être mis en place pour fluidifier la circulation, notamment les 2 jours avant le début des courses et le dernier jour du championnat.

### **II.C.18. Sanitaires**

Douches, WC en quantité suffisante selon la population présente sur le site.

## **II.D. LES FLUIDES**

### **II.D.1. Carburant**

Objet : Être en mesure d'approvisionner en carburant les bateaux de l'organisation à leur départ et en cours de journée si nécessaire.

#### *II.D.1.a. Accréditation des bateaux de l'organisation, Comité de course, Jury, Comité technique et surveillance*

- Préalablement à toute délivrance de carburant les bateaux doivent impérativement être identifiés et figurer sur une liste établie par le commissaire nautique quel que soit le type de carburant utilisé (super, mélange, gasoil),
- Une fiche d'identification par bateau sera établie et une plaquette d'identification fournie sera fixée obligatoirement à la nourrice portable (deux nourrices maximum par bateau). En cas de nourrice fixe, l'organisateur fournira un jerrycan identifié pour faire le plein.
- Il ne sera pas fourni de carburant à un bateau non accrédité. Les nourrices non identifiées par l'organisateur ne pourront pas être approvisionnées en carburant.

#### *II.D.1.b. Plaquettes d'identification ou stickers*

Ecrits avec une encre indélébile (une couleur par an) les plaquettes ou stickers (une par bateau ou par nourrice, maximum deux nourrices), devront porter un numéro d'identification.

#### *II.D.1.c. Approvisionnement en carburant*

Le commissaire nautique est responsable de l'approvisionnement en carburant. Il devra établir une fiche à destination des patrons de bateaux indiquant le lieu et les heures permettant d'effectuer les pleins.

Les fiches d'identification pour chaque bateau et chaque zone de course devront comporter les mentions suivantes :

- La qualité du carburant délivré
- La quantité délivrée
- La somme correspondante

#### *II.D.1.d. Vérification*

Pour chaque bateau, une récapitulation sera effectuée tous les jours et permettra d'assurer un suivi de la consommation. Ceci permettra, le cas échéant (en cas de petit temps par exemple) de s'interroger sur les missions d'un bateau présentant une forte consommation.

Evaluer quotidiennement la consommation totale.

#### *II.D.1.e. Stockage*

Il sera conforme à la législation en vigueur.

#### *II.D.1.f. Utilisation de carburant détaxé*

En cas d'utilisation de carburant détaxé, le comité d'organisation fournira à chaque utilisateur concerné un certificat indiquant cette utilisation dans le cadre du championnat. Ce document devra indiquer la référence de l'autorisation de l'administration.

## **II.E. EQUIPEMENTS NAUTIQUES**

### **II.E.1. Bateaux**

Cf. Renseignements bateaux en [annexe](#) (cf. espace compétition FFVoile)

#### *II.E.1.a. Bateaux comité de course*

Les bateaux du comité de course, du viseur de ligne et des pointeurs aux marques seront des bateaux capables d'assurer leur mission au mouillage par vent de 35 nœuds, ils devront être équipés de guindeaux, si possible électriques.

Les bateaux des comités de course devront être équipés de marocains avec un nombre suffisant de drisses pour l'envoi des pavillons. Ils devront être adaptés aux différents formats de course préconisés par la FFVoile.

#### *II.E.1.b. Bateaux de surveillance*

Doivent être en mesure d'intervenir sur tout bateau en course, de naviguer au moins à la même vitesse que les bateaux qu'ils seront amenés à assister.

#### *II.E.1.c. Bateaux jury, comité technique*

Sont des bateaux essentiellement semi-rigides, un bateau Jury par rond ou zone de course à adapter en fonction du mode de jugement adopté et un bateau semi-rigide pour le comité technique.

#### *II.E.1.d. Bateaux média / communication.*

*Sont des semi rigides d'une longueur minimum de 6M avec pilote, utilisation exclusive pour le photographe ou le vidéaste officiel du Championnat.*

#### *II.E.1.e. Bateau VIP*

Sont des semi rigides d'une longueur minimum de 6M pouvant accueillir 6 personnes confortablement.

#### *II.E.1.f. Bateau délégué technique/direction de course*

Est un semi-rigide d'une longueur minimum de 5M50.

### **II.E.2. Pavillonnerie**

Les pavillons de séries seront fournis par la FFVoile, à l'issue du championnat, ils seront à retourner à l'adresse suivante :

*Service des Pratiques Sportives - FFVoile  
17 rue Henri Bocquillon  
75015 Paris*

Le reste de la pavillonnerie officielle reste à la charge de l'organisateur aux dimensions minimum suivantes (cm.) :

- Lettres du Code International et pavillons de couleur 68 x 80
- Flammes numériques : 45 x 140 x 11
- Substituts : 92 x 122
- Flammes d'identification des zones de course : 92 x 122

Les signaux de course seront envoyés dans l'axe longitudinal des bateaux comité de course et à une hauteur minimum de 4 mètres au-dessus de la surface de l'eau.

#### *II.E.2.a. PC Course*

Etablir la liste des besoins.

#### *II.E.2.b. Zone de course*

Etablir la liste des besoins.

### **II.E.3. Equipement nautique**

#### *II.E.3.a. PC Course*

Etablir la liste des besoins.

#### *II.E.3.b. Pour chaque bateau sur chaque zone de course*

Etablir la liste des besoins.

### **II.E.4. Bouées**

Les bouées seront mises à disposition par la FFVoile.

- Gonflage : prévoir un système électrique.
- Stockage : vérification et entretien (kit de réparation) devront être réalisés systématiquement à l'issue des

courses.

- Description : forme, couleur pour les différentes zones de course : marques de parcours, de changement de parcours, d'arrivée, spéciale(s).

Après utilisation, la remise en état ou le remplacement des bouées sont à la charge de l'organisateur.

L'organisateur a la responsabilité du rangement, de l'emballage et du renvoi des bouées.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet de manifestation sportive écoresponsable, des bouées géolocalisées pourront être mises à disposition par la FFVoile. Dans ce cas, il faudra définir avec le délégué technique le nombre de zone de course équipée, prévoir la formation de mouilleurs en conséquence, ainsi que le local de stockage et de recharge des batteries

## II.E.5. Mouillage et lests

### II.E.5.a. Mouillages

L'organisateur devra prévoir les mouillages adaptés pour assurer la tenue des bouées FFVoile par 35 nœuds de vent.

Prévoir un mouillage de secours par zone de course. Pour les bouées géolocalisables, l'organisateur devra prévoir en complément au moins 2 mouillages de secours par zone de course.

### II.E.5.b. Câblots et Lests

La fourniture des câblots et des lests est à la charge de l'organisateur. Câblots : selon hauteur d'eau et de marnage.

Lorsque la hauteur de la bouée est supérieure à son diamètre, il est indispensable de prévoir un lest pour maintenir la bouée rigoureusement verticale.

## II.E.6. VHF et PC Course

L'organisateur pourra adresser une demande de matériel au service logistique de la FFVoile qui lui adressera la convention d'utilisation de matériel (VHF portables et fixes).

Après utilisation, la remise en état ou le remplacement du matériel sont à la charge de l'autorité organisatrice.

### II.E.6.a. Liste des canaux VHF

En conformité avec la déclaration aux AFFMAR.

### II.E.6.b. Fiche de distribution des VHF

## II.E.7. Marquage

L'organisateur fournira les cachets, les tampons encres et l'encre indélébile nécessaires au marquage des matériels et des voiles.

## II.E.8. Divers

### II.E.8.a. Jauge : pesage

L'organisateur adressera à la FFVOILE une demande de mise à disposition d'une (des) balance(s) de précision (capacités disponibles : 300 kg, 20 kg.).

## II.F. SEJOUR

### II.F.1. Séjour (hébergement et repas)

Le séjour des personnes suivantes est à la charge de l'organisateur :

- Le président de la FFVoile
- Le directeur technique national
- Le Délégué Fédéral,
- Les Délégués Techniques,
- Les Présidents de comité de course et leurs adjoints désignés par la FFVoile,
- Le PRO désigné par la FFVoile, chargé de la coordination des comités de course,
- Le Président du Jury et les membres du Jury désignés par la FFVoile,
- Le président du comité technique et son adjoint désignés par la FFVoile,
- Les Présidents de séries ou leurs représentants
- Selon le cas les personnels ou bénévoles fédéraux

Les hébergements doivent être minimum de type 2 étoiles nouvelle norme, chambre individuelle.  
Les frais engagés (petit déjeuner, téléphone, extras) par une personne accompagnant sans mission sur le Championnat ne sont pas à la charge du comité d'organisation mais à la charge de la personne accompagnée.

## **II.F.2. Hébergement**

Les différentes possibilités d'hébergement (collectif, location, camping, camping-car, hôtellerie, gîte) offertes par la ville seront communiquées aux coureurs et aux ligues.

## **II.F.3. Restauration**

### *II.F.3.a. Coureurs*

Dans la mesure du possible, il est opportun qu'une restauration simple, rapide et équilibrée soit proposée aux coureurs.

### *II.F.3.b. Organisateurs, bénévoles, arbitres et officiels*

Le midi : plateau ou panier repas pour les personnes en mer, repas assis pour les volontaires à terre.

Le soir : le repas doit être chaud et pris assis. Il comprendra une entrée, un plat principal, un fromage, un dessert et une boisson. Il sera organisé sur le site du championnat par un traiteur ou bien chaque ayant droit sera en possession d'un ticket repas d'une certaine valeur, négocié avec des établissements dont la liste sera publiée.

Prévoir que le Jury puisse devoir statuer tard le soir.

FFVOILE

## CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES SOLITAIRES EQUIPAGES 2026

### Cahier des charges

---

Nom : CASTE..... Prénom : Pierre.....

Qualité : Président.....

Représentant la structure : cvmartigues.....

Fait à : Martigues,..... Le: 22/05/2026.....

Signature et cachet pour accord :

CERCLE DE VOILE DE MARTIGUES  
18 bd Touret de Vallier - 13500 MARTIGUES  
Tél : 04 42 80 12 94  
Email : club@cvmartigues.net  
Site : cvmartigues.net

*Pierre CASTE*

FFVOILE